

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 23 (1931)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les internationales ouvrières et la crise économique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383810>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'administration. Le rapport de cette commission, après avoir été soumis au Conseil d'administration, sera présenté à la Conférence en même temps que le résumé des rapports annuels prévu par l'article 408. Ces rapports feront l'objet d'un examen de la part de la commission spéciale qui sera désigné à la XV<sup>e</sup> session.

60 La Conférence sera saisie également d'un rapport sur quelques questions concernant *un règlement*, qui ont été renvoyées pour étude au Conseil d'administration, par la XIV<sup>e</sup> session de la Conférence.

---

## Les internationales ouvrières et la crise économique.

La Fédération syndicale internationale et l'Internationale ouvrière socialiste ont institué une commission commune pour l'étude des problèmes de la crise économique et du chômage. Les résultats des travaux de cette commission ont été exprimés dans sa réunion finale à Zurich les 21 et 22 janvier 1931, sous forme de résolutions que nous publions ci-après tout en faisant remarquer que faute de place, nous avons dû supprimer les longues conclusions relatives aux facteurs politiques de la crise économique.

### *Les salaires.*

Considérant que la crise économique internationale a pour une large part sa cause dans le décalage entre le développement pris par la production et le développement des débouchés, décalage qui, à son tour, résulte de la disproportion entre l'accumulation du capital et l'évolution de la capacité d'achat des masses de la population, il est inévitable que le chômage doit gagner en acuité lorsqu'on tente, ainsi que la majorité des employeurs y aspirent, d'avilir les salaires, causant ainsi un rétrécissement de la capacité d'achat des masses ouvrières.

Même si on admettait que dans un pays quelconque la réduction des salaires permette d'activer les exportations, il n'est pas moins vrai que cette réduction diminuerait à un degré plus prononcé encore, la capacité d'achat du marché intérieur dont il importe hautement de ne pas sousestimer l'importance. Une réduction simultanée des salaires dans tous les pays ne modifierait en rien les conditions de concurrence sur le marché mondial, ne diminuerait aucunement le chômage non plus, mais tout au contraire, par le rétrécissement consécutif de la puissance d'achat des masses de la population, aggraverait tout le mal. Pour ces motifs, la classe ouvrière ne saurait admettre que les mesures de réduction de salaires auxquels aspirent les employeurs soient un moyen de surmonter la crise, mais aperçoit simplement dans ces mesures une tentative des employeurs de faire supporter, dans la plus large mesure possible, par les travailleurs, des sacrifices que ceux-ci ne sauraient accepter vu qu'ils n'ont actuellement encore aucune responsabilité dans la direction de l'économie. Il importe donc à la classe ouvrière d'opposer à ces tentatives d'avilissement des salaires la résistance la plus déterminée, d'abord parce qu'elles sont tout juste propres à augmenter encore le nombre des chômeurs, ensuite parce qu'elles amoindriraient la condition sociale de la

main-d'œuvre, enfin parce que par l'effet de la rationalisation la part représentée par les salaires dans les frais de production a diminué en ces dernières années sans qu'il faille recourir aux mesures visées.

Tout au contraire, si l'on veut surmonter la crise économique, il est indispensable d'accroître la puissance d'achat des masses. Il faut donc que la classe ouvrière s'oppose à la diminution des salaires quand les prix baissent, et, dans les circonstances où, au cœur de la crise, la force ouvrière ne suffit pas à empêcher complètement la réduction des salaires, tout au moins faut-il exiger que cette baisse des salaires soit moins prononcée que la baisse des prix.

Considérant ce qui précède, il convient donc de proclamer que la lutte contre l'avilissement des salaires et pour le relèvement de ceux-ci constitue, même en période de crise économique, la mission la plus urgente et la plus immédiate incombant à la classe ouvrière.

#### *La réduction de la durée du travail.*

La rationalisation, qui amena une extraordinaire intensification de la productivité du travail humain, a causé néanmoins, en dépit d'une production sensiblement plus forte, l'élimination de millions de gens hors du procès de la production. Dans cette situation les devoirs les plus impérieux de l'heure sont de remettre cette main-d'œuvre devenue en surnombre au service de la satisfaction universelle des besoins et de lui faire jouer un rôle utile dans la satisfaction des exigences croissantes des besoins évoqués par la civilisation moderne.

Il faut absolument mettre terme à la situation absurde faisant qu'il est impossible de donner satisfaction aux besoins vitaux essentiels des grandes masses de la population malgré la disponibilité d'une main-d'œuvre abondante qui ne demande qu'à travailler. Pour arriver à ce but, la première condition est une équitable répartition du travail, proportionnée à l'accroissement du rendement individuel. Pour cette raison, le Congrès de Stockholm de la F. S. I. a posé la revendication de l'instauration générale de la semaine de quarante-quatre heures, en tant que première étape vers une réduction plus prononcée de la durée du travail. Le développement menaçant pris dans le monde entier par le chômage nécessite, dès à présent, des revendications plus radicales encore. Si l'on entend que la réduction de la durée du travail produise un désengorgement notable du marché du travail, il est nécessaire de réclamer et d'appliquer une réduction d'une pleine journée de travail au moins. Par conséquent, l'instauration de la semaine de cinq jours (quarante heures) qui, sous l'angle de l'organisation industrielle, paraît particulièrement adéquate à la situation, doit devenir une revendication fondamentale des syndicats de tous les pays.

#### *L'organisation du marché du travail.*

L'assurance-chômage doit recevoir son complément dans un placement méthodique organisé, soit par les syndicats, soit par une institution officielle paritaire.

Afin de pouvoir suivre, en permanence l'évolution du marché du travail, et plus particulièrement les fluctuations et mutations tant professionnelles que territoriales, il est nécessaire de mener, avec continuité, à des intervalles rapprochés, des enquêtes statistiques sur l'étendue du chômage.

Afin de permettre la réadaptation professionnelle des travailleurs qu'exige les progrès techniques, il convient de créer des institutions officielles appropriées destinées à cet effet. Ces institutions doivent organiser en même temps une orientation professionnelle méthodique de la jeune main-d'œuvre quittant l'école pour entrer dans l'industrie.

L'organisation internationale du marché du travail doit être réglée par voie de conventions générales dans le cadre desquelles pourront s'inscrire les accords bilatéraux conclus entre les pays intéressés d'accord avec les organisations ouvrières et fonctionnant avec le concours de celles-ci.

#### *Les congés payés.*

Abstraction faite de sa valeur sociale propre et de son entière justification comme droit ouvrier, l'action en faveur des congés payés, considérée par rapport à la crise, peut exercer, selon les circonstances, au même titre que la répartition des possibilités du travail par une réduction de sa durée, un effet favorable sur le marché du travail en faisant d'une part bénéficier un nombre plus grand de travailleurs d'un peu plus de bien-être, d'autre part en faisant participer à la production une partie de la réserve permanente de chômeurs.

Les organisations ouvrières contribueront à atténuer les effets de la crise du chômage chaque fois que les circonstances leur permettront d'étendre le bénéfice des congés payés, soit par voie législative, soit au moyen des contrats collectifs.

#### *La limite d'âge de la scolarité obligatoire.*

L'édification d'une belle civilisation socialiste ne peut être obtenue que par la culture constante des facultés humaines au moyen de l'éducation, dans son sens le plus large. L'éducation est un instrument puissant, peut-être l'instrument le plus puissant que possède le monde pour son amélioration. Mais ce qui importe, ce n'est pas l'éducation du petit nombre, mais celle de tous. Les arguments qui militent en faveur de l'élévation de l'âge minimum auquel il est permis à la jeune génération de quitter l'école ont un caractère qui dépasse les frontières nationales, et sont indépendants de l'état du marché du travail. Il faut cependant noter que l'élévation de ce minimum d'âge aura pour conséquence accessoire de retirer du marché du travail un certain nombre de jeunes gens. En outre, une classe ouvrière instruite a un rendement plus élevé; elle crée et en même temps revendique pour elle-même un niveau de vie plus élevé. Tandis que sans doute chaque pays aura ses difficultés particulières, que la marche du progrès pourra varier selon les conditions culturelles et économiques, la nature de la lutte et le caractère de l'opposition sont partout les mêmes, et la plupart des difficultés techniques semblent devoir être communes à la plupart des pays, sinon à tous. Il appartient aux partis socialistes et aux syndicats de tous les pays de continuer leur propagande en faveur de l'élévation universelle de l'âge minimum légal de la cessation des études scolaires, jusqu'à ce qu'aucun enfant ne quitte l'école avant l'âge de seize ans.

#### *La politique financière et les travaux publics.*

A l'encontre de l'opinion capitaliste qui, en temps de crise économique, exige la restriction des dépenses de l'Etat, ce n'est que la plus grande extension possible des dépenses publiques à des travaux productifs qui en temps de crise puisse atténuer la disproportion entre la capacité des forces productives des nations et la consommation.

La lutte contre les crises économiques demande une politique systématique d'investissement public qui soit capable de concentrer les travaux publics sur des périodes de grand chômage et par cela même de limiter le chômage résultant de la conjoncture ainsi que le chômage saisonnier. A cet effet, il y a lieu de créer dans chaque Etat un organisme national qui, sur la base d'un programme d'investissement élaboré à l'avance pour une longue période, aurait

à concentrer sur les périodes de crise les commandes et travaux publics nécessaires à l'exécution de ce programme.

Cette méthode de stabiliser la main-d'œuvre sera d'autant plus efficace que la participation des pouvoirs publics dans l'économie générale sera grande.

D'autre part, la communauté aura à sa disposition d'autant plus de ressources pour des dépenses productives qu'elle sera moins grevée de dépenses militaires.

Ultérieurement, il sera possible d'utiliser les travaux publics sur une échelle internationale comme moyen de stabiliser la main-d'œuvre. A ce point de vue, citons les travaux de caractère international, par exemple, l'unification de la production d'électricité, la construction et l'entretien des moyens internationaux de transport ou la construction de ceux-ci dans les pays arriérés; en outre une politique systématique du crédit international.

Mais il ne faut pas non plus que les dépenses pour l'instruction publique, l'hygiène et les œuvres sociales soient restreintes en temps de crise économique. Leur abaissement, comme l'abaissement des salaires dont il forme le complément, ne servirait pas à atténuer la crise économique, au contraire, il l'aggraverait par le rétrécissement du pouvoir d'achat des masses.

#### *L'assurance-chômage.*

C'est en vertu du droit indéniable de chaque individu à une existence décente que la revendication de la création ou de l'extension d'un système d'assurance-chômage doit être posée. La classe ouvrière n'est responsable ni du système économique ni de ses défauts et ne peut donc être contrainte à en supporter les vicissitudes. La société dispose de ressources suffisantes pour assurer à chacun de ses membres les moyens d'existence conforme au degré actuel de l'évolution technique et sociale. Elle a donc le devoir impérieux, avant toute autre préoccupation, de fournir à chaque individu le travail convenant à ses aptitudes et ses connaissances, à défaut de quoi il doit lui être alloué, sans limitation aucune, une indemnité ayant un caractère de droit et non un caractère d'assistance.

La classe ouvrière doit réclamer des gouvernements des mesures immédiates et conséquentes ayant pour effet de créer ou d'étendre les systèmes d'assurance-chômage légal. Celui-ci doit couvrir les chômeurs partiels comme les chômeurs complets.

#### *La rationalisation.*

En régime économique capitaliste, les effets de la rationalisation sur la classe ouvrière sont contradictoires. Outre l'application des procédés techniques mûrement réfléchis et l'élimination du gaspillage d'énergie et de matériel, tant dans la production que dans la répartition, on a souvent recours, sous prétexte de rationalisation, à des méthodes qui sont uniquement propres à exercer une coercition sur la main-d'œuvre, à accélérer la cadence du travail et à provoquer l'usure exagérée et prématurée de la main-d'œuvre. D'autre part, l'application même de la rationalisation bien comprise entraîne presque invariablement, en régime économique capitaliste le congédiement d'effectifs devenant en sur-nombre. Ces congédiements massifs, surtout après une période de rationalisation hâtive comme celle des dix dernières années, contribuent à grossir l'armée de sans-travail. A l'encontre de la rationalisation capitaliste, la classe ouvrière lutte pour un régime rationnel qui fasse de la rationalisation, au lieu d'une source de chômage et de surmenage, une source de bien-être pour tous.

Partant de ces considérations,

1<sup>o</sup> le mouvement ouvrier international revendique, avec la plus grande détermination, que l'application de la rationalisation, du fait surtout qu'elle

donne ordinairement lieu à des congédiements, ne soit pas envisagée comme une affaire exclusivement patronale, mais qu'on consulte, de façon constante, les syndicats sur les meilleures méthodes d'emploi de la main-d'œuvre dans une industrie quelconque. Lors de l'inauguration de nouveaux procédés ou bien d'une quelconque réorganisation interne, les organisations syndicales doivent pouvoir sauvegarder efficacement les intérêts du personnel et prévenir que la rationalisation ne dégénère en une exploitation outrée de la main-d'œuvre.

2<sup>o</sup> afin de restreindre au minimum ainsi que de surmonter rapidement le chômage résultant, pour des employés et des ouvriers, de l'application de la rationalisation, il convient de réclamer que toute augmentation de la productivité, consécutive à des innovations techniques ou autres, doit amener immédiatement une réduction correspondante de la durée du travail et un relèvement adéquat du salaire réel. Ce relèvement des salaires réels seul est capable d'accroître le pouvoir d'achat des masses, créant ainsi les nouveaux débouchés indispensables à l'absorption de ce surplus de production.

3<sup>o</sup> il convient, soit par la création ou le perfectionnement des institutions légales d'assurance-chômage, soit par tout autre moyen d'assurer, aux ouvriers et aux employés devenus en surnombre, pour toute la durée de leur chômage, une protection convenable et suffisante.

4<sup>o</sup> les employeurs estiment qu'il leur est indispensable de maintenir en état et de perfectionner leurs installations techniques. Dans cette considération nombre d'entreprises créent des fonds de réserves dont l'affectation ne se borne pas aux amortissements, mais visent également les remplacements des machines par des types plus modernes avant même qu'elles cessent d'être employables. Il importe que les employeurs aient de leur main-d'œuvre un souci égal à celui qu'ils prennent de leur matériel. Le progrès technique ne peut se traduire par la misère pour la main-d'œuvre. Il convient donc que les employeurs supportent, dans la mesure absolue du possible, les charges financières pour l'atténuation des misères causées par le chômage consécutif aux mesures de rationalisation. Cette obligation de protéger la main-d'œuvre frappée par les conséquences de la rationalisation doit primer sur les intérêts des actionnaires.

5<sup>o</sup> les Etats doivent user de toutes les facultés auxquelles leur politique économique permet de recourir pour procurer du travail aux effectifs devenus en excédent. Il convient pour eux de prévoir toutes les mesures de réadaptation en vue de réintégrer au travail, dans d'autres branches de la vie économique, la main-d'œuvre réduite au chômage. A cet égard, il importe de veiller à ce que la main-d'œuvre transférée jouisse de conditions de travail qui ne soient pas inférieures à celles qui lui étaient faites auparavant.

La classe ouvrière ne s'élève pas contre la rationalisation en soi, mais contre les déviations qu'elle subit en régime économique capitaliste. Le prolétariat revendique le droit de participer aux décisions intéressant son sort, l'équitable partage des fruits de la rationalisation, la réduction de la durée du travail, la protection de la main-d'œuvre réduite au chômage, la réintégration méthodique de cette main-d'œuvre en excédent dans la vie économique, afin de sauvegarder, autant que faire se peut, dans la période actuelle, les intérêts des ouvriers et des employés, et simultanément, afin de muer le dualisme néfaste du développement donné aux forces productives par l'économie capitaliste en une organisation méthodique du progrès, conforme aux intérêts des classes laborieuses.

#### *Les cartels et les monopoles.*

En ces dernières années le processus d'élimination de la libre concurrence au bénéfice des cartels, trusts et organismes analogues s'est précipité au sein du capitalisme. A la suite de cette rapide évolution les organismes de monopole

dominant à présent d'importants marchés et sont devenus des facteurs essentiels dans la détermination du contingentement de la production, de la répartition des marchandises et de la formation des prix. Cette évolution est plus avancée dans certains pays que dans d'autres et elle se présente sous les aspects les plus variés; elle continue néanmoins une tendance universelle, qui se manifeste dans tous les pays industriels indistinctement. L'organisation de monopole s'étend déjà au delà des frontières nationales; les consortiums et cartels internationaux prennent, en effet, une importance grandissante.

La constitution de monopoles, complets ou partiels, dans tous les domaines industriels, renforce la puissance des groupes capitalistes coalisés et représente, pour autant qu'elle puisse s'accomplir sans rencontrer d'obstacles, une menace grave pour le prolétariat et, plus généralement, pour les consommateurs. Cependant il faut reconnaître d'autre part que la concentration industrielle est un progrès dans la voie vers un stade supérieur de l'économie capitaliste et que les organisations de monopole pourraient constituer le prélude d'une évolution vers un aménagement méthodique de l'économie, conformément à l'objectif que le prolétariat poursuit dans le socialisme. Pour cette raison, la classe ouvrière ne peut, en ordre général, s'opposer à une évolution économique ayant pour tendance de limiter le jeu de la libre concurrence; elle doit au contraire réclamer la gestion et le contrôle publics des organisations de monopole. Cette revendication revêt un caractère tout particulier d'urgence parce que le politique de prix suivie par les organisations de monopole est capable d'accentuer la crise économique par conséquent d'amener une extension du chômage. Afin de la prévenir, il importe d'énoncer les revendications suivantes:

1<sup>o</sup> Les ententes de monopole, quelle que soit leur nature, doivent être soumises au contrôle de la collectivité, au moyen d'institutions officielles au fonctionnement desquelles les syndicats et les coopératives de consommation devront participer.

2<sup>o</sup> Devrait rentrer dans les attributions de ces institutions de contrôle, la surveillance de la formation des prix.

3<sup>o</sup> Par rapport aux cartels et trusts internationaux, il convient de réclamer un contrôle international; afin de restreindre les difficultés pratiques de l'exercice de ce contrôle international, cette fonction devrait être confiée à un organisme rattaché à la Société des Nations. Quelle que soit la forme sous laquelle ce contrôle s'exercerait, il conviendra, de toute façon, d'assurer la coopération de la Fédération Syndicale Internationale ainsi que du mouvement coopératif international.

4<sup>o</sup> En tant qu'indispensable mesure préparatoire à un contrôle effectif des cartels et des monopoles, il est, tant nationalement qu'internationalement, nécessaire d'exiger la plus large publicité possible des opérations financières et économiques des organisations de monopole; l'obligation de cette publicité doit être imposée par les législations nationales ainsi que par voie de conventions internationales.

#### *Les rapports entre la crise agraire et la crise industrielle.*

La crise agraire n'est pas une crise générale de l'agriculture. Le caractère autant que le cours de cette crise varient selon les branches de l'activité agricole. Ils sont autres dans l'élevage et la laiterie, la viticulture et autres encore dans la production des céréales et des matières premières agricoles (coton, caoutchouc, sucre, café, etc.). Du reste des branches d'activité agricole, analogues ou similaires offrent, entre elles, un degré de vulnérabilité variable à la crise, selon les conditions de la production et les relations commerciales.

Parmi les causes principales de la crise agricole, il faut distinguer: l'extension de la superficie cultivée, la transformation technique profonde des

moyens de production dans l'agriculture (machines, outils, engins, engrais), la substitution de substances synthétiques aux substances naturelles.

La crise agraire n'est pas la cause de la crise industrielle, mais constitue néanmoins une circonstance aggravante pour celle-ci. La coïncidence de la crise industrielle et de la crise agraire tend à les accentuer et les prolonger toutes deux.

L'agriculture est placée devant une difficulté particulière en raison du mouvement divergent des prix des produits industriels et des produits agricoles. En général, les prix des matières premières manifestent plus de fluctuations que les prix des produits finis. Il en résulte un amoindrissement de la capacité d'achat des populations agricoles. Par voie de conséquence, l'industrie en éprouve une aggravation de difficultés.

Tandis que d'une part les prix payés aux producteurs agricoles sont tombés au niveau d'avant-guerre, voire même au-dessous, les prix demandés aux consommateurs demeurent sensiblement supérieurs à ce niveau, en raison de l'aménagement irrationnel de la répartition des produits agricoles. La puissance d'achat des consommateurs en est affaiblie, et il en résulte une difficulté plus grande pour l'absorption de la production agricole.

Un abaissement des frais de production pourrait être demandé à la rationalisation de l'agriculture (mesures pour remédier à l'émiettement de la propriété foncière, encouragement des coopératives agricoles d'achat, propriété collective de certaines machines agricoles, etc.). D'autre part, le relèvement de la qualité des produits est susceptible d'activer le marché. On pourrait équilibrer ainsi les effets du progrès dans l'agriculture et dans l'industrie.

L'organisation de la vente des produits agricoles pourrait être améliorée par l'encouragement des coopératives agricoles de vente, en fonction d'un régime de collaboration avec les coopératives de consommation. D'autre part, les populations agricoles sont directement intéressées par la lutte contre le protectionnisme industriel et les prix usuraires imposés par les cartes ou monopoles privés.

Le protectionnisme agricole n'est pas un moyen expédient pour assister l'agriculture. En effet, il pèse invariablement sur une partie des populations agricoles (petits fermiers et ouvriers agricoles). Il rétrécit les débouchés pour les produits agricoles. Il provoque une recrudescence de protectionnisme industriel, dont l'agriculture subit à son tour les effets. Il trouble le commerce international et accentue ainsi la crise générale.

La création de monopoles commerciaux d'Etat, particulièrement de monopoles des céréales, est capable de protéger efficacement l'agriculture et de rapprocher les intérêts respectifs des populations rurales et urbaines.

#### *La politique douanière, le protectionnisme et le dumping.*

Depuis la guerre, le protectionnisme s'est considérablement aggravé et étendu. La plupart des Etats ont élevé des tarifs douaniers à un niveau très supérieur à celui de l'avant-guerre. Aux droits protecteurs s'ajoutent d'autres méthodes protectionnistes parfois encore plus dangereuses. De nouveaux Etats sont nés qui, par de hautes barrières douanières empêchent l'échange de marchandises avec les territoires auxquels ils étaient naguère rattachés politiquement et économiquement. Les considérations militaires incitent les Etats à développer artificiellement grâce à une politique protectionniste excessive des industries nouvelles nécessaires en cas de guerre, mais dont les produits ne répondent à aucun besoin en temps de paix.

La crise économique mondiale a encore considérablement accru cette tendance protectionniste. Des Etats essayent de combattre la crise économique industrielle ainsi que la crise agricole par des méthodes protectionnistes. Même

au sein des pays jusqu'ici fidèles au libre échange les tendances protectionnistes grandissent. Retranchées sur le marché intérieur à l'abri des barrières douanières ou à la faveur de primes spéciales, les industries déversent à des prix dérisoires sur le marché mondial les produits qu'elles ne peuvent écouler au prix fort sur le marché intérieur. Ce dumping massif désorganise le marché mondial. Si les barrières douanières favorisent le dumping, la désorganisation du marché mondial provoque à son tour de nouvelles tendances protectionnistes.

Tous ces phénomènes ont été déjà aggravé considérablement la crise économique mondiale. Si l'on continue à augmenter les tarifs douaniers et si les pays encore fidèles au libre échange sont entraînés dans la course protectionniste, la situation économique mondiale empirera encore.

En présence de ce danger, une action internationale concertée contre les excès du protectionnisme et surtout pour l'abaissement des barrières douanières devient une impérieuse nécessité.

C'est pourquoi la Commission déclare :

1<sup>o</sup> Dans tous les pays, le mouvement ouvrier a pour devoir d'exercer la plus énergique pression possible sur les gouvernements, afin que ceux-ci ratifient sans délai la convention pour la trêve douanière à Genève.

2<sup>o</sup> Dans tous les pays le mouvement ouvrier a pour devoir d'exercer la pression la plus énergique possible sur les gouvernements, afin que ceux-ci acceptent la proposition du gouvernement travailliste anglais de conclure une convention pour l'abaissement des tarifs douaniers par catégories de marchandises. Dès que des négociations seront entamées au sujet de semblables conventions dans chaque pays, le mouvement ouvrier devra surveiller avec vigilance l'attitude du gouvernement et exercer toute son influence, afin qu'elles aboutissent à des résultats positifs, c'est-à-dire à l'abaissement des tarifs douaniers au niveau minimum.

3<sup>o</sup> Le mouvement ouvrier international réclame une coopération internationale sous l'égide de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail ou sous une autre forme appropriée, dans le but de substituer au chaos actuel, créé par le nationalisme économique, une économie mondiale organisée.

#### *L'or et le crédit.*

La politique des banques d'émission exerce sur l'évolution économique des divers pays une influence importante.

Si au cours des premières années de l'après-guerre l'inflation a dans beaucoup de pays appauvri la classe ouvrière, plus tard la politique de déflation a provoqué dans quelques pays de graves perturbations économiques.

Dans les pays où la stabilisation des changes s'effectua à un cours trop élevé par rapport au pouvoir d'achat à l'intérieur du pays, les banques d'émission exercèrent sur les prix, et partant aussi sur la production, une sensible pression, pour supprimer cette disproportion.

Si dans les premières années d'après-guerre l'inflation appauvrit les ouvriers, ultérieurement la politique déflationniste a enrichi les créanciers au détriment de la production et par voie de conséquence aggravé la crise économique et le chômage. Où il en a été ainsi, l'arrêt de la politique déflationniste est une condition préalable en vue d'enrayer la crise économique.

A vrai dire, une politique des banques d'émission maintenant la stabilité relative du pouvoir d'achat de la monnaie, n'est pas possible tant que chaque banque d'émission essaye isolément de stabiliser le change. Si une politique de la monnaie et du crédit, visant à stabiliser le pouvoir d'achat de la monnaie n'est réalisable d'une manière plus complète qu'avec une monnaie internationale

unique et que par l'unification de la politique des banques d'émission dans le monde entier, tout au moins pourrait-on, même en conservant les monnaies nationales, concevoir dès maintenant une stabilisation relative du pouvoir d'achat par une très étroite coopération des banques d'émission.

Semblable coopération des banques d'émission pourrait seule empêcher une accumulation excessive de l'or dans certains pays et veiller à une répartition plus égale de l'or dans le monde. Elle permettrait d'endiguer la fuite des capitaux qui prive de capitaux les pays qui en sont le plus dépourvus et aggrave ainsi la crise.

Une telle politique des banques d'émission tendant à la prévention systématique des crises économiques présuppose la démocratisation des banques d'émission, c'est-à-dire leur contrôle efficace par les gouvernements et la coopération de délégués des organisations ouvrières à leur gestion.

Une telle politique des banques d'émission présuppose un état de paix et une atmosphère de confiance mutuelle en l'évolution pacifique et démocratique dans tous les Etats.

Des considérations ci-dessus découlent les revendications suivantes:

1<sup>o</sup> Démocratisation des banques d'émission.

2<sup>o</sup> Coopération internationale plus étroite entre les banques d'émission et transformation de la B.R.I. en un organe de coopération étroite entre les banques d'émission.

3<sup>o</sup> Arrêt de toute politique déflationniste des banques d'émission.

4<sup>o</sup> Une politique internationale du crédit des banques d'émission tendant à une répartition plus égale de l'or dans le monde et à empêcher la fuite des capitaux de certains pays.

---

## Economie politique.

### Les dividendes en 1929.

Le résultat principal de la statistique des dividendes pour 1929 est un léger recul du dividende moyen de 7,2 à 7,0 pour cent. La situation économique fut encore favorable pour la Suisse durant cette année; néanmoins la crise économique mondiale se déclencha dans la seconde partie de l'année et certaines entreprises eurent déjà à enregistrer un recul des bénéfices et bouclèrent prudemment leurs bilans afin d'éviter de futurs reculs. L'opinion qui ressort du commentaire de l'Office fédéral des statistiques (Informations sociales, cahier de février 1931) est que la réduction des dividendes ne signifie pas sans autre une altération des résultats financiers. A part la retenue due à la crise, des facteurs exceptionnels ont joué un rôle. Il faut tenir compte en outre, que le capital des entreprises qui ne répartissent pas de dividendes (le 22,8 pour cent du capital-actions compris dans la statistique) est également compris dans l'enquête. Sans ces sociétés le dividende moyen serait de 9 pour cent pour 1929. La diminution des dividendes qui est de 0,27 pour cent est donc très minime; elle représente le 3,7 pour cent du dividende de l'année précédente. Il ressort du graphique, qu'après 7 ans d'une ascension régulière la courbe des dividendes a subi pour la première fois un léger abaissement. Rien ne laisse cependant prévoir qu'aux 7 années de prospérité suivront 7 ans de disette. Les dividendes de l'industrie en particulier sont encore au-dessus de 8 pour cent, lors même qu'on n'arrivera plus à réaliser les mêmes bénéfices que pendant les années de guerre (11—12 pour cent).